

DECISION MUNICIPALE n° D20240402-033

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	HOM	
Dates	Mardi 9 avril 2024	
Lieu	Centre Culturel Jean Ferrat	
Attributaire	Collectif Le Pied en Dedans	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « HOM », produit par Le Collectif Le Pied en Dedans, domicilié Lieu-dit Paille – 63500 ORBEIL, proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2023-2024.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « **HOM** », présenté le mardi 9 avril 2024 à 9 h 30, 10 h 30 et 14 h 00, dans le cadre de la programmation scolaire.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **2 900 € T.T.C.**

- Montant du contrat de cession T.T.C : 2 850 €
- Frais de transport : 50 €

Les repas pour 3 personnes, mardi 9 avril 2024 midi, sont à la charge de la Ville d'Ussel.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 02 avril 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE